Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 3 (1915)

Heft: 1

Artikel: Un oratorio de Haydn à Fribourg en 1816

Autor: Waeber, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-818064

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un Oratorio de Haydn a Fribourg En 1816

par l'abbé Louis WÆBER.

L'exécution des Saisons, que prépare la Société de chant de la Ville de Fribourg, avec le concours d'un chœur de dames et des orchestres de la Ville et du Collège réunis, présentera cette particularité, sans doute imprévue, d'être à plus d'un égard une sorte de centenaire.

En 1816, en effet, après pas mal de vicissitudes, fut donné à Fribourg, en partie, avec des éléments de l'endroit, un autre oratorio de Haydn: la Création.

C'était à l'occasion de la septième réunion annuelle de la Société suisse de musique. Celle-ci, lors de sa dernière assemblée, à Berne, en 1813, avait choisi notre ville comme siège de sa prochaine réunion, et c'est même dans le but d'organiser cette fête que fut fondée à Fribourg, sous l'impulsion de Joseph-Nicolas Rædlé, correspondant fribourgeois de l'association, notre société cantonale de musique (22 nov. 1813).

Survint la «guerre européenne» d'alors. La fête fut renvoyée. On espérait la célébrer en 1815; mais il fallut différer encore. Elle put enfin être fixée à l'été de 1816. Rædlé, nommé président de la société fribourgeoise de musique le jour même de sa constitution, le lui annonçait officiellement à la troisième assemblée annuelle: «On eût dit, déclarait-il dans son discours, que l'harmonie avait de la peine à se rétablir. Depuis notre première réunion, les orages grondèrent deux fois à l'entour de nous... et deux fois ils furent conjurés par l'harmonie des cœurs suisses, à quelques dissonances près, qui cependant n'ont abouti qu'à mieux faire ressortir le bel accord parfait dont elles étaient suivies et relever l'harmonie de l'ensemble.

«La grande réunion musicale qui aura lieu dans notre ville, pour avoir été différée, n'en sera que plus brillante et plus touchante : elle sera la fête de la paix. Nous fraterniserons avec nos frères et amis de Neuchâtel, du Valais, de Genève, de Porrentruy, qu'une main téméraire tenait depuis longtemps séparés de nous... Fribourg verra dans son enceinte la première fête nationale des vingt-deux cantons suisses.» Dans ces réunions musicales «toute différence de langage disparaît; car quelque soit l'idiome ou dialecte des différents cantons,... cette différence, qui fait que pour d'autres choses ils ont quelquefois de la peine à s'entendre, cesse aussitôt que, réunis autour de la lyre d'Apollon, les Suisses ne parlent que le seul langage universel, le langage des sons harmonicux».¹ Et cette idée de langage universel le ramenait, en passant par la tour de Babel, aux événements de l'année:

«Depuis que le Très-Haut, pour abattre les folles espérances de l'orgueil humain et pour détruire les vastes projets du premier tyran, Nemrod², dispersa les nations en confondant leurs langues, confusion qui, dès lors, fut et qui restera pour toujours la pierre d'achoppement des usurpateurs conquérants, la musique, seule favorite du Ciel, a su maintenir et consacrer entre ses fils et amateurs un langage universel, un langage dont on n'a jamais pu abuser pour l'oppression du genre humain.... C'est la musique seule qui est en possession d'une écriture universelle par le moyen des notes qui sont autant de signes mystiques, inconnus aux prodes

¹ Rædlé, jadis novice au couvent d'Hauterive, mais rejeté dans le monde à la veille de sa profession religieuse, lors de l'entrée des Français en Suisse, (notice fournie à M. Victor Challamel par M. Schneuwly, archiviste) n'avait, comme on voit, pas perdu ses souvenirs de rhétorique: « Je regarde, disait-il dans le discours qu'il prononça lors de la constitution de la Société de Musique de Fribourg, je regarde comme l'un des plus beaux jours de ma vie celui qui vient de se lever; il me semble avoir vu Orphée, au milieu de ce canton, jouant de sa lyre et attirant autour de lui, non les animaux et les arbres, mais les Fribourgeois, pour les rapprocher en les réjouissant, les rendre plus liants et toujours plus sociables et plus humains.... Qu'Appolon chasse loin de nous Mars et ses fureurs, la pâle envie avec ses serpents »...

² L'Ecriture dit bien que Nemrod « commença à être puissant sur la terre » et qu'il « régna sur Babel » (Gen. X, 8, 10), mais il est un peu hasardé de lui endosser la construction de la fameuse tour, et c'était lui faire un honneur dont il se serait peut-être passé, que de le donner, en tant que « premier tyran », comme l'ancêtre du conquérant dont 1815 avait vu la chute.

fanes, mais familiers aux adeptes, quel que soit d'ailleurs leur idiome dans la vie commune.»¹

* *

On se mit au travail. Tandis que, selon l'usage, les différentes sections de la société suisse commençaient l'étude de l'œuvre choisie, celle de Fribourg s'occupait en outre de l'organisation de la fête.

Par lettre du 16 mars 1816, François Kuenlin, maître de chapelle, - nous dirions aujourd'hui Directeur de la société de musique de notre ville, et le bibliothécaire, Joseph Von der Weid, demandaient au Conseil d'Etat son approbation pour le choix fait de Fribourg comme siège de la prochaine fête. Dans cette désignation, qui ne venait pas d'eux, remarquaient-ils, il fallait voir une marque d'intérêt et de confiance donnée à notre canton, ainsi que la certitude de la société de pouvoir compter «sur l'hospitalité fribourgeoise généralement reconnue en Suisse et au-delà.» La lettre sollicitait de plus l'usage, pour y danser, du bâtiment de bois construit à la Place du Tirage (Grand'Places), de la salle de la Grenette pour les séances de la société et enfin, au cas où le Conseil communal en manquerait, de quelques planches et poutres pour la construction de l'estrade destinée aux exécutants.² Suivaient quelques considérations destinées à prévenir des objections possibles : « la Société musicale suisse se compose de personnes de tout état et de tout rang, la musique ayant ses amis jusque dans les classes les plus relevées. Amie de l'harmonie, elle hait tous les désordres, et bien que très nombreuse, elle met une attention singulière à ne déranger personne, encore moins le public. Ses chants ne sont point ceux de la licence. Elle ne fait entendre que les graves accents de la vertu et de la piété, faisant servir au bien les charmes de la mélodie.»

Le Conseil d'Etat (séance du 22 mars) donna avec plaisir son consentement. Les Confédérés, déclarait-il dans sa lettre, « seront chez

¹ Protocole de la Soc. de musique de la Ville de Fribourg; assemblée du 22 nov. 1815.

² La même demande fut adressée au Conseil communal, par lettre du 18 mai, avec cette observation, que les recettes du grand et du petit concert, qu'on pouvait supposer considérables, suffiraient certainement à couvrir tous les frais. Ce fut accordé. (Séance du 24 mai.)

nous les bienvenus, et leur arrivée nous rappellera ces jours heureux du passé où nos pères rendaient en masse visite à leurs frères, et où une familière hospitalité assaisonnait des jouissances qui peuvent compter parmi les plus douces de notre existence.»

Restait la question du local, — celle qui, hélas! à un siècle de distance, se pose aujourd'hui encore à Fribourg lors de chaque manifestation artistique de quelque importance. Elle fut tranchée sans difficulté.¹ On demanda et obtint l'église des Pères Cordeliers. Dans sa lettre ² au Gardien, le R.-P. Séraphin Marchand, Kuenlin rappelait les douloureux événements des années précédentes. Il ajoutait: «Grâce à la sagesse de la Providence, l'heureux moment est enfin revenu où, après une longue et pénible séparation, confédérés et frères de toutes les parties de la patrie agrandie, espèrent pouvoir se donner ici l'accolade.»

Les révérends Pères consultèrent l'Evêque du diocèse, Monseigneur Yenny, dont la réponse, du 24 mai, fut favorable. Ils avaient également reçu du gouvernement une invitation à se prononcer dans le même sens. En Chapitre du 28, l'autorisation fut donc accordée, et le P. Gardien, dès le lendemain, en informait le maître de Chapelle. Sa lettre rappelait les cérémonies profanes dont l'église des Cordeliers avait été le théâtre, et parmi elles, la traditionnelle distribution des prix. Aussi, poursuivait-il, «nous avons pensé que cette même église pouvait bien encore être destinée à faire retentir les sons touchans et majestueux d'une musique enchanteresse, qu'un art presque divin ne semble avoir inventée que pour porter les mortels à l'union et à la concorde, et leur donner un avant-goût des délices ineffables que trouvent les Elus à chanter les louanges du Très-Haut dans les demeures éternelles..... Nous aimons à croire que les fidèles charitables et éclairés, loin d'en être scandalisés, n'y verront qu'une nouvelle preuve de notre soumission à l'autorité civile et ecclésiastique, et de notre empressement à contribuer à tout ce qui peut être utile et agréable au Public.» La Communauté se permettait toutefois d'émettre quelques vœux: Les échafaudages ne seraient pas dressés avant le lundi, et par contre enlevés dès le samedi suivant. Rien de con-

¹ Ce fut moins facile en 1843, lors de la deuxième réunion dans nos murs de la même Société helvétique de musique.

² Elle est en allemand, datée du 16 avril 1816.

traire au respect dû au saint lieu ne se passerait à l'église; on n'y porterait notamment ni à boire ni à manger. Des mesures seraient prises pour que la clôture ne soit pas violée et que les hommes même ne puissent se porter indistinctement à la tribune. Cette dernière, espérait-on, serait particulièrement réservée aux ecclésiastiques et la communauté, de son côté, s'engageait à n'y introduire que des individus de la maison.

Les préparatifs allaient leur train et la fête approchait, lorsque son opportunité même fut de nouveau mise en question. C'était, cette fois-ci — nouvelle coïncidence avec 1915 — à cause de la cherté des vivres. En 1816, l'année de misère, comme on l'appela dans la suite, l'été fut en effet si froid et humide que la moisson ne commença qu'en septembre, et la récolte si mauvaise qu'on dut se contenter de pain fait avec du froment et des lentilles.

Aussi ne devons-nous pas nous étonner d'entendre, à la séance du Conseil d'Etat du 18 juillet, l'avoyer en charge, Charles-Joseph de Werro, représnter combien il serait à désirer que la réunion puisse être renvoyée, vu l'intempérie de la saison, la cherté des vivres et l'improbation générale du public et surtout des campagnes, des pauvres et des ecclésiastiques. Il se rendait compte, sans doute, des difficultés auxquelles se heurtait sa proposition, étant donné surtout que tous les préparatifs étaient faits. Il demandait tout au moins la suppression du bal et de tout autre plaisir. Après une longue délibération, il fut décidé que, pour le moment, on ne s'occuperait pas de la question, mais que dans dix jours, si la saison ne changeait pas et si les pluies désastreuses continuaient, la Chancellerie d'Etat la reproduirait au Conseil.

De son côté, Mgr Yenny, dans une lettre du 21 juillet, formulait au sujet des réjouissances prévues, les mêmes objections que l'avoyer: «Le projet des bals et danses fixés au mois prochain fait déjà sur plusieurs et fera de plus en plus de funestes impressions. S'il plaisait à Vos Excellences de prohiber dans la capitale et dans tout le Canton des divertissements que les calamités actuelles semblent proscrire, les deux tiers de la Capitale et presque tout le reste du canton béniraient votre sagesse et applaudiraient à votre décret.»

Il fut répondu à sa Grandeur (29 juillet) que, là aussi, les préparatifs étaient trop avancés et les frais trop considérables pour qu'on puisse retrancher du programme ces réjouissances. On soulignait d'ailleurs les bons côtés des rapprochements créés par ces réunions fédérales, et l'on aurait, espérait-on, d'autant moins lieu de regretter l'autorisation accordée, que des mesures sérieuses de police seraient prises pour prévenir tout abus.

On peut suivre, dans les archives de l'Etat et de la Commune, l'histoire détaillée de ces mesures : délibérations et préavis des commissions, décisions du Conseil d'Etat, et toute la correspondance que cela occasionna. Contentons-nous de les résumer :

Le 27, Kuenlin soumit à l'approbation du Conseil d'Etat le programme des fêtes. Le Conseil (séance du 29) le communiqua au Conseil de Police pour proposer les changements éventuels, et au Conseil de la Guerre pour voir s'il n'y aurait pas lieu, à l'occasion de la fête, d'augmenter la garnison de la ville.

Ces questions firent, dès le lendemain, l'objet des délibérations des deux Sous-Conseils et leurs propositions furent approuvées par le Conseil d'Etat (séance du 31 juillet) avec quelques modifications:

La station des gendarmes serait augmentée de huit hommes. De plus, la compagnie d'Etat étant insuffisante, on lèverait et casernerait en ville, du lundi 5, au samedi 10, la compagnie des carabiniers dont la force en hommes semblait suffire, et qui paraissait de plus «la plus propre pour cette expédition, vu qu'elle se trouve répartie sur toutes les communes du canton». L'heure du concert serait réglée de manière à ce qu'il soit terminé à 7 heures. Le bal prévu le même jour, à 9 heures du soir, était autorisé, mais il finirait à 3 heures précises du matin 1. De plus, on ne danserait ni ailleurs, ni aucun autre jour, et les pintes seraient fermées aux heures ordinaires. Au lieu de prescrire pour l'entrée au bal «l'habit à la française», on se contenterait de demander une mise décente et modeste. Le Conseil communal ferait déblayer, dans les rues principales, les décombres provenant des bâtisses qu'y fait exécuter le directeur des bâtiments. Il serait invité en outre à éclairer les allées et alentours de la salle de bal, ainsi que la ville pendant les quatre jours de la fête et notamment durant toute la nuit du 8 au 9. Cette même nuit, la porte de Romont resterait ouverte, et on ne la fermerait qu'à 11 heures les autres

¹ Le Cons. de Police prévoyait 2 heures.

soirs, si les sociétaires soupaient au local des Grand'Places. La fête devant d'ailleurs attirer probablement non seulement des étrangers, mais encore des indigènes, comme il serait inconvenant et impolitique de les exclure et d'exiger d'eux qu'ils quittent la ville aux heures ordinaires, — la distinction étant d'ailleurs difficile ou même impossible à établir, le Conseil Communal convoquerait les aubergistes pour les inviter à maintenir, sous leur responsabilité, la plus exacte police, à ne permettre ni clameurs ni bruit, et à s'engager à ne recevoir chez eux aucune personne prise de vin, mais à les remettre à la police locale qui veillera en permanence, ou aux fréquentes patrouilles qui «parcoureront» les rues. Le Conseil communal empêcherait enfin que les aubergistes ne surfassent leurs prix et s'occuperait de trouver des logements pour les étrangers 1.

* *

La fête eut lieu par un temps superbe². Sans doute, étant données les circonstances, la participation fut moindre que de coutume. Sur 353 membres actifs que comptait alors la Société, 40 seulement étaient présents, et de plus 16 membres honoraires et 55 candidats. Le Président central, qui n'était autre que le fameux Nægeli, de Zurich, cite dans son discours ce mot d'un de ses amis: «Je ne vais pas à Fribourg; le pain est trop cher»; et il ajoute: «ce n'est pas qu'il fût personnellement à l'étroit; c'était plutôt, de sa part, une sorte de délicatesse de sentiments; dans une telle année, une fête de musique lui semblait trop bruyante».

Les auditeurs, par contre, accoururent en grand nombre des différents cantons, spécialement de celui de Vaud; nombreux même furent les étrangers, notamment les Anglais. Signalons, en fait

¹ Les Conseillers communaux furent d'avis que cette dernière préoccupation incombait plutôt aux Sociétaires et à leurs amis. Ils se prêteraient cependant volontiers, s'ils pouvaient être utiles, à ce qui concernait le logement des étrangers dans les auberges. (Séance du 24 mai.)

² Nous empruntons les détails qui vont suivre principalement au compterendu officiel (*Protokoll der schweizerischen Musik-Gesellschaft 1816*, Fribourg 1817), à deux recensions parues dans le Wegweiser in der Eidgenossenschaft für Schweizer und Schweizerfreunde, 1^{re} année (1816), St-Gall (n° du 21 août, p. 276, et n° du 28 août, p. 282 et sq.), enfin à l'autobiographie de Spohr, 2 vol. (1860-61).

de musiciens connus: Spohr, Conradin Kreutzer, alors à Stuttgart, venu avec sa dame¹; puis, des personnages princiers de Bade, Würtemberg et Bavière, et une princesse de la maison de Zähringen²; une notice, conservée au couvent des PP. Cordeliers, précise davantage: elle nomme l'ancienne reine de Suède³ et son fils, et le prince de Wrede⁴, feld-maréchal bavarois, qui visitait alors la Suisse avec sa famille.

Le mercredi à 8 heures, eut lieu à la Grenette la première séance. Elle s'ouvrit par le discours du Président, puis les candidats qui assistaient pour la deuxième fois à une assemblée annuelle, furent reçus comme membres actifs 5, et de nouvelles recrues inscrites comme candidats 6. On désigna les membres qui accompagneraient le président dans la visite traditionnelle au chef du gouvernement et au président du Conseil communal, et rendez-vous fut donné à tout le monde, à 2 heures, à l'église des PP. Cordeliers, pour la répétition générale.

Jeudi matin, seconde séance, destinée celle-là aux questions administratives de la Société, entre autres à la nomination du Comité central 7. Furent reçus membres honoraires extraordinaires, le P. Girard et Gottfried Weber 8, et huit membres honoraires ordinaires, parmi lesquels Spohr, notre Aloys Mooser et les deux directeurs de la partie musicale de la fête. On choisit enfin les délégués chargés d'aller, avant le départ, saluer les autorités cantonales et communales.

Mais venons-en à la partie proprement musicale. Le grand concert du jeudi à 3 heures fut, sans contredit,

¹ Il aurait même désiré donner à son profit un concert, qui ne put avoir lieu.

² Wegweiser.

³ Ce doit être Frédérique Dorothée Wilhelmine de Bade (1781-1826), épouse de Gustave IV, roi de Suède, divorcée en 1812.

⁴ Mentionné aussi dans le compte-rendu de la Gaz. de Lausanne, (9 août 1816).

⁵ J'en note onze de Fribourg, parmi lesquels notre Rædlé.

⁶ Dont cinq Fribourgeois, entre autres deux chanoines de St-Nicolas, et Ch. Griset de Forell, plus tard préfet de Fribourg, et président central de la Société helvétique de musique en 1843, lors de sa deuxième réunion dans notre ville.

⁷ Le Président élu, le Doyen Häffliger, curé de Hochdorf, n'était autre que celui qui, en 1808, avait fondé la Société.

s Compositeur, mais surtout théoréticien de la musique, en même temps que juriste.

le «clou» de la fête. C'était donc à l'église des PP. Cordeliers 1. Sur une galerie construite sous la tribune de l'orgue, avaient pris place les autorités et les personnages appartenant au corps diplomatique 2. Quant aux exécutants, ils étaient disposés sur une estrade occupant tout le chœur de l'église, et dressée sur les ordres du Conseil communal par les soins de l'intendant des bâtiments.

Le chœur, tout en n'atteignant de loin pas le chiffre obtenu aux réunions précédentes, comprenait 40 soprani, 26 alti, 20 ténors et 23 basses. On a peu de détails sur sa composition: on sait seulement qu'il était, quant aux voix de femmes, formé de dames 3 de Berne et de Fribourg, et que les PP. Cordeliers, — et parmi eux le P. Girard, — s'étaient joints à la masse chorale.

Quant à l'orchestre, proportionnellement réduit, lui aussi, il n'en était pas moins fort respectable 4. Qu'on en juge: 1 piano, 30 violons, 12 alti, 10 violoncelles, 8 contrebasses, 10 flûtes, 6 hauthois, 9 clarinettes, 6 bassons 5, 8 cors, 3 trompettes, 1 trombone et les timbales.6

¹ Le billet d'entrée, pour chacun des deux concerts, avait été fixé à 2 francs.

² Ainsi en avait décidé le Conseil d'Etat, réduisant la proposition du Conseil de Police de réserver des places à tous les étrangers de distinction.

³ Dont la tenue réglementaire pour ces concerts était, au moins plus tard, la robe blanche avec un voile de gaze.

⁴ Beaucoup trop même, étant donné le nombre des chanteurs, et l'on a peine à comprendre que Spohr l'ait jugé beaucoup trop faible. Mais nos idées actuelles n'étaient pas celles de l'époque. A la « première » de la *Création* à Paris, le 24 décembre 1800, — l'audition à laquelle se rendait Bonaparte lorsqu'il échappa à l'explosion de la « machine infernale, » — le chœur comprenait 50 exécutants, et l'orchestre 156!

⁵ Cette surabondance d'instruments à vent se retrouvera encore longtemps dans les concerts organisés par la Société des musiciens suisses. Voici, par exemple, quelle était, dans la même église des Cordeliers, la composition de l'orchestre en 1843, lors de la deuxième fête helvétique: 25 premiers violons, 28 seconds, 16 alti, 17 violoncelles, 14 contrebasses, 3 bassons, 10 cors, 10 clarinettes, 5 hautbois, 13 flûtes, 1 piccolo, 8 trompettes, 4 trombones, 1 ophicléide et 5 instruments à percussion. Ajoutez-y un chœur de 81 soprani, 60 alti, 79 ténors et 91 basses; soit, pour l'ensemble, avec les sept solistes, un total de 480 exécutants. Notons, pour ceux que l'éloquence de ces chiffres pourrait surprendre, que l'année précédente, à Lausanne, pour la 23^e réunion de la Société, on était arrivé, — pareil chiffre n'avait jamais été atteint en Suisse, — à un orchestre de 183 instrumentistes et à un chœur de 533 chanteurs et chanteuses.

⁶ Inutile de dire que, de cet orchestre, la Société de musique de Fribourg n'avait fourni qu'un modeste contingent.

Le problème de la direction souleva une petite difficulté. Nägeli avait invité le célèbre violoniste Louis Spohr, qui se trouvait alors à Zurich, à prendre part à la fête de Fribourg et lui avait même offert le bâton de Directeur, oubliant que les statuts de la Société s'opposaient à ce qu'il fût confié à un étranger. Rendu attentif à cette disposition du règlement, Nægeli proposa alors à son ami d'occuper à l'orchestre un pupitre de premier violon; mais Spohr répondit très franchement qu'il ne serait pas à sa place dans un rôle aussi secondaire, après l'offre qui lui avait été faite tout d'abord. Il eut cependant le bon esprit de ne pas se formaliser et assista à la fête comme simple auditeur. Les fonctions de directeur furent alors réparties, d'une manière assez singulière, entre l'abbé Czech, — un Rédemptoriste, originaire de Bohême et, depuis 1815, maître de chapelle de la Société de musique de Fribourg, qui battait la mesure, et M. Jean Tollmann, de Bâle, à qui fut confiée la direction de l'ensemble.

La Création, de Haydn, coupée par trois pauses, faisait à elle seule les frais du programme 1.

On avait espéré posséder à Fribourg la très célèbre cantatrice Angelica Catalani², mais il fallut en faire son deuil³, et les solistes furent: Mmes de Seigneux de Lausanne, Meissner de Berne et de Gottrau, née Kuenlin, de Fribourg, et MM. de Crousaz et Chavannes de Lausanne, Durheim et Hermann de Berne, Gyger de Langnau, Buss de Berthoud et Rædlé de Fribourg⁴.

Les chœurs furent donnés en allemand. Les solistes de la Suisse romande, par contre, chantaient en français; et, selon la remarque de Spohr, cela ne manquait pas d'un certain comique, moins pour les Fribourgeois, habitués aux deux langues, que pour les étrangers, d'entendre Eve répondre en français aux amabilités de son époux allemand.

Les appréciations sur le concert sont toutes des plus élogieuses, — mais on y devine sans peine l'approbation et l'optimisme

¹ Le Protocole de la fête insiste sur ce point; la recension de Spohr, d'ailleurs inexacte pour plus d'un détail, est seule à mentionner en plus l'ouverture d'Iphigénie de Glück.

² Gaz. de Lausanne du 5 juill. 1816.

³ Id. 9 août.

⁴ Cette énumération laisse déjà entendre, et des notes marginales au crayon dans l'exemplaire du libretto conservé par les P. P. Cordeliers permettent de l'établir en détail, que les « rôles », si l'on peut ainsi parler, furent non pas confiés à un seul, mais répartis entre deux, trois et même quatre solistes.

de commande. La seule qui soit plus personnelle et plus compétente, celle de Spohr, relève donc la grande infériorité, comme puissance, de l'orchestre, — égal cependant comme effectif, au nombre des chanteurs, — mais par contre dans les chœurs, bien étudiés, beaucoup de force et de pureté harmonique.

Un second concert, après avoir été répété le matin, eut lieu le vendredi après-midi, également à l'église des Cordeliers 1. Selon les traditions de la Société, ce fut une audition de solistes: Mme de Gottrau chanta une Aria de Wranitzky et, avec M. Courchod de Vevey, un duo de Paesiello, et M. Durheim un air de Cimarosa. Au grand regret de tous, on dut rayer du programme un duo du même auteur, le manque de temps, et plus encore les circonstances avant empêché de l'étudier. On entendit par contre des variations pour cor exécutées «avec beaucoup de technique et un art transcendant» par M. Sabon de Genève, un concerto pour harpe de Bascha, par M. Jayet-Burnens d'Yverdon, un concerto pour piano de Mozart, par M. Schnyder de Wartensee, un concerto pour flûte de Aug.-Eberhard Muller, par le pasteur Metzger de Schaffhouse «qui enthousiasma l'assistance», et enfin une pièce concertante pour violon, de Eck, donnée par MM. Jean et Joseph Tollmann.

Terminons par quelques mots sur la partie récréative. La fête se passa dans une «gaieté vraiment suisse», et les personnages de distinction, «daignant condescendre» et partager l'intimité et la familiarité de ces réunions helvétiques, n'eurent que des éloges pour l'hospitalité fribourgeoise. Rien de fébrile dans les fêtes d'alors. «On se reposa fréquemment», est-il dit, et, comme on avait prévu tles heures de temps libre, on en profita pour parcourir en tous sens «la merveilleuse ville, une Suisse en miniature» comme le déclarait Nægeli dans son discours. Surtout, on n'eut garde de ne pas faire honneur au vin offert à l'ombre et aux alentours du vieux tilleul, «endroit où ne pouvaient manquer les viriles et fortes pensées 2».

 $^{^{1}}$ Compte-rendu officiel et Wegweiser, tandis que le Programme et la Feuille d'avis l'avaient prévu à la Grenette.

² Le nommé Joseph Mivelaz avait demandé au Conseil d'Etat (séance du 29 juillet) l'autorisation de vendre sur la place dominant le couvent des PP. Cordeliers du vin, de la bière et de la limonade, d'orner la place de tapisseries et

Le Comité d'organisation avait même prévu quelques attractions. Moyennant dix batz, on pouvait voir défiler sous ses yeux, dans la salle de M. l'avocat Fournier, Grand'rue 7, une collection de treize tableaux transparents, d'assez grandes dimensions, dus au pinceau d'un «Peintre-artiste» de Berne, M. König, et qui représentaient les sites les plus remarquables de la Suisse. Le spectacle durait une heure, et on était prié de se servir, autant que possible, de lunettes d'opéra.

On pouvait encore profiter des instructions d'un « professeur distingué, qui a eu l'avantage de donner publiquement, pendant le séjour des Alliés à Paris, un cours de diverses langues, d'après un mode d'enseignement si prompt et si sûr qu'il lui a valu l'attention et les suffrages d'un grand nombre de personnes de distinction »¹.

Le banquet fut servi dans la salle des Grand'Places. On y entendit un quatuor vocal des solistes bernois du concert, et des vers du curé Häffliger, le nouveau président, du pasteur Ryss de Berne et du Doyen Bridel, dont le dithyrambe, un salut des Suisses français aux Suisses allemands, chanté par Courchod, réjouit «tous les véritables suisses, tous ceux dont le cœur sait dépasser les limites linguistiques».

Dans le même local eut lieu, le jeudi soir, le fameux bal, l'accompagnement obligé de toutes les réunions de la Société ². La salle avait été aménagée «simplement, mais avec goût »³. Tout autour, on avait construit des tentes pour y servir des rafraîchissements.

Le bal commença à 8 heures. A part quelques Allemands

d'y établir des compartiments pour que chaque cercle d'amis ou de connaissances puisse se rafraîchir à son aise. Eu égard au « haut prix des pintes et aux impôts qu'il a été obligé de payer, » il osait espérer une réponse favorable de la part de Mon Scigneur l'Avoyer et de Messieurs les Conseillers « toujours enclins à favoriser l'industrie et l'avantage des ressortissants de la ville, lorsqu'encore ils ne tendent qu'à embellir et procurer l'utilité d'une fête qu'on cherche à rendre brillante ». Le malheureux fut éconduit.

¹ Feuille d'Avis du 26 juill. et du 2 août 1816.

² En 1843, il eut lieu sur la place de Notre-Dame, dans une rotonde édifiée pour la circonstance.

³ Le Cons. communal avait donné l'autorisation de couper des branches de sapin dans l'une des forêts communales pour « couvrir les défectuosités du bâtiment. » (Séance du 1^{er} août).

et Français, les danseurs étaient, pour la moitié, des Suisses¹, et pour l'autre, des Anglais. « Certes, dit le Wegweiser, jamais l'Angleterre n'avait tendu de la sorte la main à la Suisse. Lords et demoiselles de chez nous, ladies et Suisses, les uns plus élancés, les autres plus trapus, mais tous bien assortis et bien accouplés, semblaient parfaitement se convenir; aussi la fête se prolongea-t-elle assez tard.»

On ne se contenta pas, toutefois, selon la remarque du même journal, de passer agréablement la journée et de danser la nuit. On fit, aux deux concerts, une collecte pour les pauvres de la ville, initiative que légitimaient certes les temps difficiles que l'on traversait. L'idée en avait été suggérée par le Conseil de Police et approuvée par le Conseil d'Etat. Le Conseil communal toutefois, trouvant cette quête peu décente en pareille circonstance, et de plus difficile et insuffisante, vu l'affluence, désirait y substituer des «boètes» que l'on placerait, avec inscription en français et en allemand, à l'église et à la salle de bal. Le Conseil de Police fit sienne cette proposition, mais le Conseil d'Etat, étant donné qu'elle ne remplissait pas le but proposé, maintint sa décision, et pria le Conseil de Police d'inviter le Conseil communal à faire la quête pendant l'une des pauses du concert. Le Conseil communal en prit bonne note, mais les Pères des pauvres avant bien voulu s'en charger, estima qu'il n'avait plus à s'en occuper. « Quelques-uns, note encore le Wegweiser, trouvèrent gênant que, pendant tel air de Mme de Seigneux, la voix d'argent de la soliste fût couverte par le son plus grossier des pièces de monnaie; la plupart cependant ne remarquèrent que ce qu'il y avait à la fois de noble et de touchant dans cette vieille mode fribourgeoise de confier à des magistrats une collecte en faveur des indigents.» Et,

¹ On lit, témoignant d'une paternelle sollicitude, la remarque suivante dans le Protocole des séances du Conseil communal: « Le Conseil a appris indirectement, que la commission du bal a trouvé à propos de ne laisser entrer personne sur l'Esplanade que ceux qui seront du bal. Ayant pris en considération que l'Esplanade des Grand'Places est un terrain communal, dont on ne peut disposer sans le concours de l'autorité locale, que le Conseil communal doit, par état, s'intéresser à tout ce qui peut obliger et ne pas gêner le public de la ville, lorsque cela peut se concilier avec les mesures de police convenables, ainsi que cela peut s'exécuter dans le cas présent, a résolu de faire connaître à cette commission, par l'entremise de la Direction de la Police, que son intention est que le public puisse entrer dans l'Esplanade des Grand'Places ».

sans doute, au point de vue de la musique, les premiers n'avaient peut-être pas tort; mais qui ne partagerait l'attendrissement des seconds, et qui n'applaudirait à l'heureuse initiative qui sut, à côté des réjouissances, faire la part de la charité? Et il sera bien permis, pour finir, de relever, dans l'audition qui va se donner à Fribourg, ce dernier parallèle avec celle de 1816, que la recette des Saisons sera, elle aussi, affectée à des œuvres de bienfaisance.

P. S. Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier tous ceux qui ont si obligeamment mis à ma disposition les documents nécessaires: le R. P. Bernard Fleury, les archives des P. P. Cordeliers; M. Victor Challamel, le manuscrit de son beau travail sur l'histoire de la Société de musique de Fribourg; M. Ant. Hartmann, le Protocole de la même société. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Georges Corpateaux, aide-archiviste, du soin et du zèle qu'il a mis à faire aux Archives de l'Etat les recherches nécessaires, facilitant ainsi singulièrement ma besogne; si cette modeste étude présente quelque intérêt, c'est à lui qu'en revient une large part.